



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 56

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> CROSS tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M<sup>me</sup> STONE pour la reprise du débat.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 22 mai 2025 à 11 h 55.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PANKRATZ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. JOHNSON, PIWNIUK, WOWCHUK et NESBITT ainsi que M<sup>me</sup> COOK interviennent. M. NARTH exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. OXENHAM présente la proposition suivante :

Proposition n° 16 : Résultats de la stratégie de sécurité publique

Attendu :

qu'en raison de sa négligence, le précédent gouvernement provincial progressiste-conservateur a fait monter en flèche le taux de criminalité au Manitoba pendant qu'il était au pouvoir;

que ce gouvernement n'a pas été en mesure de s'attaquer aux causes de la criminalité dans la province;

qu'en raison de son incapacité à s'attaquer à la montée de la criminalité, ce gouvernement a abandonné les collectivités du Manitoba en les laissant craindre pour leur sécurité;

que le présent gouvernement provincial s'emploie à réduire le taux de criminalité dans la province à l'aide de sa stratégie de sécurité publique *Quartiers sécuritaires, centres-villes sécuritaires*;

que cette année, les résultats de ces efforts démontrent une réduction de la gravité des crimes et du nombre de crimes violents à Winnipeg, entre autres chez les jeunes, ce qui en fait la première réduction significative de la criminalité en plus de dix ans;

que le gouvernement provincial fait preuve de leadership au pays en mettant en place un plan en cinq volets concernant la mise en liberté sous caution et en rétablissant le programme de surveillance électronique qui avait été aboli par le précédent gouvernement provincial;

que le gouvernement provincial s'efforce de rétablir le maintien de l'ordre dans les collectivités en embauchant 24 nouveaux agents de police cette année pour patrouiller dans nos rues et assurer la sécurité des familles,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer la stratégie de sécurité publique du gouvernement provincial qui réduit la criminalité et rend nos collectivités plus sécuritaires.

Il s'élève un débat.

M. OXENHAM intervient.

M. PERCHOTTE, M<sup>me</sup> CORBETT ainsi que MM. BEREZA et BALCAEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. PERCHOTTE, M. le *ministre* WIEBE, M. BALCAEN et M<sup>me</sup> SCHOTT interviennent. M. BEREZA exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides pour aujourd'hui.

(Document parlementaire n° 59)

---

M. MOROZ, *ministre de l'Innovation et des Nouvelles technologies*, fait une déclaration au sujet du Mois du patrimoine juif canadien.

M. PERCHOTTE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale des médecins de famille qui a eu lieu le 19 mai 2025.

M<sup>me</sup> COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> CORBETT, M. EWASKO, M<sup>mes</sup> SCHOTT et STONE ainsi que M. le *ministre* MOROZ font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

---

Conformément à l'article 30 du *Règlement*, M. MALOWAY formule un grief.

---

**Mardi 20 mai 2025**

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur le soutien à l'industrie agricole au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey